



Section Bettembourg

Bettembourg, le 10 juillet 2018

**Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 13 juillet 2018 les questions suivantes :

**Question 1 : Taille des haies et abattage d'arbres**

Nous avons observé qu'il n'est pas rare de voir la commune tailler des haies, respectivement abattre des arbres en pleine période de nidification des oiseaux et de reproduction des animaux en général.

Pourquoi le collège échevinal, par souci de la protection de la nature et en particulier de la biodiversité, ne reporte-t-il pas ces travaux à une autre période de l'année ?

**Question 2 : Logements pour étudiants ou à vocation sociale**

Le Conseil Communal a approuvé en date du 14 juillet 2017 l'acte du 12 juin 2017 concernant la concession d'un droit d'emphytéose à la Fabrique d'Eglise de Bettembourg portant sur les immeubles 9 et 11 de la rue du Château.

Cette concession autorise l'emphytéote à y aménager des unités de logement pour étudiants ou des logements à vocation sociale.

Le collège échevinal pourrait-il informer le conseil communal sur :

- l'état d'avancement de travaux et la date d'achèvement prévue ;
- le nombre d'unités de logement pour étudiants ;
- le nombre d'unités de logement à vocation sociale ;
- les conditions d'éligibilité pour l'octroi d'un logement « étudiant » ou à « vocation sociale » ;
- le niveau du loyer perçu par unité de logement par la Fabrique d'Eglise de Bettembourg.

### **Question 3 : Maison n°6, rue Auguste Collart**

Sauf erreur, le collège échevinal n'a, entre 2012 et l'année courante, pris aucune initiative pour la création de nouveaux logements sociaux ayant la commune pour maître d'œuvre.

Le collège échevinal a-t-il décidé d'abandonner cette compétence au profit d'autres promoteurs publics ou à des gestionnaires privés comme les fabriques d'église ?

La maison n°6, rue Auguste Collart, reste vide malgré une pénurie de logements abordables dans notre commune.

Le collège échevinal compte-t-il y faire aménager des unités de logements sociaux ou va-t-il les affecter autrement ?

### **Question 4 : Réseau d'assainissement séparatif dans le cadre du réaménagement de la rue Charles Jacquinet à Bettembourg**

Il ressort du rapport explicatif élaboré par le bureau d'études BEST qui a été présenté au conseil communal lors de sa séance du 23 février 2018 que le réseau de canalisation unique d'eau usée/de pluie présent actuellement dans la rue Charles Jacquinet ne sera pas remplacé par un réseau de canalisations séparatives.

En effet, l'Administration de la gestion de l'eau préconise dans sa brochure « Leitfaden zum Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs » de recourir systématiquement à des réseaux de canalisation séparatifs, pour réduire les risques de saturation des stations d'épuration et ainsi éviter tout déversement d'eaux non-traitées dans les cours d'eau.

La séparation des eaux usées des eaux de pluie est, toujours selon l'Administration de la gestion de l'eau, une condition consubstantielle pour garantir durablement une bonne qualité des eaux et ce en conformité avec les directives européennes.

Pourquoi, le collège échevinal a-t-il choisi de maintenir un réseau de canalisation mixte dans la rue Charles Jacquinet malgré les potentiels effets néfastes pour l'environnement et la possible saturation de la station d'épuration en cas de fortes pluies ?

Est-ce que le chantier prévu n'est pas l'occasion pour recourir à des techniques respectueuses de l'environnement ?

### **Question 5 : Séparation de l'Etat et des églises**

Par une lettre du 20 juin 2018, le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a donné son autorisation à l'Archevêché de Luxembourg pour que ce dernier diffuse le dépliant « catéchèse en paroisse » aux élèves des classes des cycles 1 et 2, sous réserve de l'accord des autorités communales et en conformité au règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Considérant qu'il est prévu d'élever le principe de la séparation de l'Etat et des Eglises et l'obligation de neutralité et d'impartialité de l'Etat en matière religieuse et idéologique au rang constitutionnel dans le cadre de la révision de la Loi fondamentale, au même titre que la liberté des cultes ;

Vu que la distribution de dépliants à caractère religieux à travers les structures scolaires appelle pour le moins des interrogations en relation avec le principe de la séparation de l'Etat et des églises ;

Considérant, que le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse soutient cette action tout en abandonnant la décision finale aux autorités communales.

Quelles ont été les raisons qui ont amené le collège échevinal à faire distribuer ce dépliant dans les classes du cycle 1 et 2 ?

**Question 6 : Avis portant sur les projets de Plans directeurs sectoriels « transports », le point IV.3 concernant les projets de parkings « Park & Ride » et pôles d'échanges**

Pourquoi, le collège échevinal n'a pas retenu l'alternative d'un nouveau P&R dans la Zone d'Activités Économiques « Krakelshaff » soumis le 3 juillet 2018 pour avis à la commission de l'urbanisme ?

**Question 7 : fonctionnement de la fontaine au coin de la rue de la Gare/rue Auguste Collart**

Malgré le bon temps et les températures élevées, la fontaine (rue de la Gare) est hors service.

Est-ce que le collège échevinal peut renseigner le conseil communal de la raison de l'arrêt de cette dernière ?

**Question 8 : Pavillons rue des Cheminots et rue Nicolas Bieber**

Les deux pavillons (rue des Cheminots et rue Nicolas Bieber) se trouvent partiellement dans un état désastreux.

Est-ce que le collège échevinal ne devrait pas envisager une rénovation de ces deux bâtiments afin d'éviter une dégradation supplémentaire ?

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL

Sylvie JANSKA, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO